L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 5 AVRIL 1884.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS de Mme MARIE T. SAULET,

Epouse Décédée de Joseph Paul Morgee;

de Veuve François Saulet

et de Marguerite Suzanne Saulet, épouse d'Henri Léon Hennequin.

No 10,422.—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.

GRANDE VENTE

A Long Crédit

—DE—

Propriétés du Premier District,

Jolies, productives et centrales,

COMPRENANT

Des maisons de résidence et des magasins.

Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir.

Des maisons de résidence choisies et des établissements convenables pour des exploitations commerciales et manufacturières, rues

CAMP, MAGAZINE, BARONNE, DRYADES, REMPARTS, ANNONCIATION, DELORD, EUPHROSINE, CALLIOPE, CLIO, ERATO, THALIE, GAIENNIE, LIBERTE, FRANKLIN, STE-THERESE ET ST-THOMAS.

En face de la PLACE où s'élève le Monument de "MARGARET,"

Près du Couvent de St-Siméon, et des résidences de Messieurs

CLARK, JACKSON, MARKEY et CASEY,

Du Nouveau Bassin,

De l'église et des écoles St-Jean-Baptiste,

Des marchés Dryades et Ste-Marie,

Des moulins à coton de Maginnis et des

Gares des chemins de fer Jackson et Mississippi.

Offrant des avantages pour l'occupation et comme placement d'argent plus profitable qu'en aucunes autres valeurs sur le marché.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, accordé le 6me jour du mois de février 1884, dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et très désirable à savoir:

1° **Deux certains terrains,** contigus l'un à l'autre à l'arrière, situés dans l'ancien faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 73 borné par les rues Thalie, ci-devant Benjamin, Ste-Thérèse, St-Thomas et Tchoupitoulas, désignés par le No 1 et 2 sur le plan No 2, dressé par J. A. d'Hémécourt, député-voyer, en date du 4 novembre 1857, et paraphé ne varietur par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 19 février 1859. D'après le dit plan, les terrains en question sont comme suit, savoir:

Le terrain No 1 mesure 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thalie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations droits passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence, en bois, à un étage, désignée par les Nos 70 et 72 rue Thalie; elle est louée sans bail.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 59 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 56 pieds 5 pouces et une ligne du côté de la rue St-Thomas—la ligne de l'arrière plan mesure 27 pieds 5 pouces; étant la même propriété acquise par William Brogg à François Saulet, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville le 23 septembre 1844; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, passages et privilèges qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, comprenant une maison cottage-double en bois, à un étage désignée par les Nos 13 et 15 de la rue Ste-Thérèse louée sans bail.

2° **Deux certains terrains** situés dans ledit faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré No 93 borné par les rues St Thomas, Thalie, ci-devant Benjamin, Annonciation et Melpomène, désignés sur le plan No 3 du dit carré par J. A. d'Hémécourt, en date du 4 novembre 1857, paraphé "ne varietur" par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui, le 19 février 1859, comme les lots Nos 1 et 2. Lesdits terrains mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin sud-ouest des rues St Thomas et Thalie, étant la même propriété acquise par François Saulet par achat de John Green par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 24 septembre 1831. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations sont désignées par les Nos 80, 82, 84 et 86 de la rue Thalie, et par le No 56 de la rue St Thomas. La maison est bien connue sous le nom de "Kelly's Grocery." Les améliorations appartiennent au corps de logis.

3° **Cinq certains terrains** dans le Premier District de cette ville, carré No 10, borné par les rues St Thomas, Thalie (ci-devant Benjamin), Annonciation et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés sur le susdit plan comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Le terrain No 1 forme le coin nord est des rues Annonciation et Thalie; il mesure 27 pieds, 11 pouces, 1 ligne de façade rue Annonciation, 112 pieds, 9 pouces de profondeur de façade rue Thalie 102 pieds, 3 pouces et 7 lignes de l'autre côté, 25 pieds, 10 pouces et 5 lignes sur la limite inférieure.

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun, 27 pieds 6 pouces ou plus de façade rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces au fond, sur une profondeur variant progressivement d'environ 10 pieds de la ligne séparant le terrain 2 du terrain 1, lequel mesure 102 pieds 3 pouces et 4 lignes à la ligne de division du terrain 5, le plus rapproché de la rue Erato, lequel mesure 61 pieds 2 pouces. Les dits terrains font partie d'un plus vaste morceau de terre désigné par les Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet 8 du plan primitif du faubourg Saulet, qui appartient à François Saulet comme suit: les terrains 1 et 2 par héritage de la succession de son père, Thomas Saulet, conformément à l'acte en partage entre lui et ses co-héritiers, passé pardevant Michel de Armas notaire en cette ville, le 26 juillet 1823; et le terrain 3, par donation faite à lui François Saulet, le 10 novembre 1848, par la veuve Louis Foucher, par acte passé pardevant O. de Armas, notaire en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte faisant partie.

Le terrain No 5 est amélioré d'un cottage double en bois, à un étage, désigné par les Nos 106 et 108 de la rue Annonciation, loué sans bail.

Les améliorations sur les terrains 1, 2, 3 et 4 appartiennent à la propriété louée sans bail.

Ils forment près de la moitié de l'entière façade rue Annonciation, entre Erato et Thalie. Ils sont près des résidences de Mme Slarke Jas T. Jackson, de l'école St-Siméon et du couvent des Sœurs de Charité, aussi près des résidences nouvelles construites de MM. Casey et Mansion.

4° **Cinq certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 10, et désigné sur le plan No 3 sus-mentionné de J. A. d'Hémécourt, borné par les rues Annonciation, Thalie, Erato et St Thomas, comme les terrains Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St Thomas. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun, 25 pieds 6 pouces de façade rue St-Thomas sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds; et le terrain No 10 mesure 25 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue St Thomas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et une façade rue Thalie, de 102 pieds.

Les dits terrains étant formés d'un plus vaste morceau de terre, étant les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré No 8 du premier plan du faubourg Saulet et acquis par François Saulet par héritage et donation, comme il est dit plus haut.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St-Thomas; les améliorations comprennent une spacieuse maison de résidence à deux étages, en bois, à distance du trottoir, doubles galeries de façade, corridor au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, et environ huit chambres, citernes, etc., désignée par le No 54 de la rue St-Thomas. Les terrains 6, 7, 8 et 9 sont améliorés de deux maisons de résidence doubles en bois, à deux étages, galeries de façade doubles et environ six chambres de chaque côté, louée sans baux. Ils sont désignés par les Nos 46, 48, 50 et 52 rue St-Thomas, et aussi retiré de la banquette.

5° **Seize certains terrains** situés en partie dans le faubourg Saulet et en partie dans le faubourg Delord, Premier District de cette ville, carré No 11a, borné par les rues Annonciation, Gaiennié, ci-devant Barthélemy, Constance et Erato, ci-devant Mélicerte, désignés sur le plan No 5 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme les autres plans sus-mentionnés par les Nos 1 à 16, inclusivement.

Les terrains Nos de 1, 5 et 10 à 14, inclusivement, mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, et les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de face rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin nord-ouest des rues Erato et Annonciation; et le terrain 14 forme le coin sud-ouest des rues Gaiennié et Annonciation. Le terrain No 15 mesure 27 pieds 10 pouces 6 lignes de façade rue Gaiennié sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain 16 mesure 27 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Erato sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Lesdits terrains ont été formés par la subdivision des premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du plan général du Faubourg Saulet, carré No 15, et des premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10 du plan général du faubourg Delord.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Le No 1 du carré d'ilet No 15 fut acquis par François Saulet par achat de B. Saulet, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 25me jour de mars 1824.

Le terrain No 2 du carré d'ilet No 15 par un acte en partage entre lui et ses co-héritiers, à la date du 26me jour de juillet 1823, passé pardevant Michel de Armas, alors notaire en cette ville. Le terrain No 3 du carré d'ilet No 15 et les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10, acquis par François Saulet, par achat d'Antoine Foucher, Sr, par acte passé pardevant S. Ferand, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Ils comprennent l'entière façade de la rue Annonciation, entre Gaiennié et Erato, comprenant les coins des rues Gaiennié et Erato, à un ilet au-dessus du moulin à coton de Maginnis, et à peu de distance du marché Ste-Marie. Ils seront vendus et subdivisés selon un plan de A. de Armas, député voyer de ville, daté de février 1884.

Les améliorations comprennent une rangée de sept maisons doubles en bois, à un étage, avec attic désignées par les Nos. 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79 et 81 de la rue Annonciation. Les trois terrains vacants sont désignés par les Nos. 83, 85 et 87 rue Annonciation et sont occupés par J. Casey, comme un chantier d'ardoises. Le coin des rues Annonciation et Erato est désigné par le No 89 de la rue Annonciation, c'est une maison cottage en bois double à un étage, avec attic.

La propriété est occupée par divers locataires au mois sans bail.

6° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 140, compris entre les rues Thalie, ci-devant Estelle, Magazine, Erato, ci-devant Mélicerte et Constance. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 du plan 6 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé, comme ci-dessus indiqué. Ils sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les dits terrains, ensemble avec les terrains 3 et 4 ci-après décrits séparément, forment les terrains 12 et 13 du carré d'ilet 18 du plan général du Faubourg Saulet, qui furent acquis par le dit François Saulet, comme suit, à savoir: Le terrain No 12 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé le 26 juillet 1823, pardevant Michel de Armas, notaire en cette ville, et le terrain No 13 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de sa mère Thérèse Perrié, veuve de Thomas Saulet, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27ème jour de mars 1824, avec tous les droits, passages, privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations appartiennent aux locataires, sans les bâtisses de derrière. Elles sont connues sous les Nos 354 et 356 de la rue Magazine; elles sont louées au mois, sans bail, et sont situées en face de la résidence de M. B. Gerson.

7° **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, même carré d'ilet No 140, désigné sur ledit plan No 6 de J. A. d'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Thalie, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 177 pieds 2 pouces et 1 ligne. Acquis par François Saulet, comme il est indiqué en sixième lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent deux cottages en bois, doubles, désignés par les Nos 131 et 133 de la rue Thalie. Les terrains sont contigus aux deux faisant face rue Magazine; ils sont loués sans baux.

8° **Cinq certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré d'ilet 155 borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Erato (ci-devant Mélicerte), Magazine et Thalie (ci-devant Estelle), désignés par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan No 7 de J. A. d'Hémécourt daté et paraphé comme il est indiqué plus haut.

Le terrain No 1 mesure 21 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 28 pieds 1 pouce et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain No 4 forme le coin sud est des rues Camp et Erato.

Le terrain No 5 mesure 32 pieds 1 pouce de façade rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 115 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Lesdits terrains comprennent les terrains Nos 7 et 8 du carré No 20 du plan original du Faubourg Saulet, et aussi du morceau de terre triangulaire de forme appartenant au Faubourg La Course, acquis par François Saulet, comme ci-dessus, à savoir: Les terrains Nos 7 et 8 en un partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé pardevant Michel De Armas, le 26 juillet 1823, et le reste par achat de Wm McCauley, par acte passé pardevant Félix De Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mai 1833. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à un étage, et ont désignées par le No 340 qui forme le coin des rues Camp et Erato et par les Nos 342, 344, 346 rue du Camp, s'étendant du coin de la rue Erato à la résidence du Dr Scott. Elles donnent une belle vue du Parc Colisée, est immédiatement en face de l'église Ste Thérèse, admirablement bien situées comme maisons de résidences jolies et confortables.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet, dans le premier District de cette ville, carré d'ilet No 156, borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Gaiennié (ci-devant Barthélemy), Magazine et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés sur le plan No 8 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé, comme plus haut indiqué, comme les terrains 1, 2, 3 et 4.

Le terrain No 1 mesure 23 pieds 11 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun, 24 pieds de façade rue du Camp sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont formés par les terrains Nos 10 et 11 du carré d'ilet No 21 du plan primitif du faubourg Saulet qui furent acquis par François Saulet, en partage, de la succession de son père, Thomas Saulet, opéré entre lui et ses cohéritiers, par un acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 26 juillet 1823. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une série de maisons en briques à un étage auxquelles sont des Magasins, etc., désignées par les Nos. 316, 318, 320, 322 et 324 rue du Camp. Elles sont en face du monument de "Margaret," près de l'église épiscopale St. Paul, Ste Thérèse et de l'Asile Catholique, aussi, elles sont admirablement situées comme résidences et emplacements de commerce; elles sont louées sans baux. La propriété est à la jonction des rues Camp et Prytanée. Elle sera subdivisée selon le plan de A. de Armas, député voyer de la ville, en date de février 1884. Elle est occupée par divers locataires au mois sans bail.

10° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 237 borné par les rues Calliope, Baronne (ci-devant Bacchus), Carondelet (ci-devant Apollon) et Delord (ci-devant Avenue Triton), désignés sur le plan No 9 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme indiqué plus haut, par les Nos. 1 et 2.

Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur différente comme suit: le terrain No 1, 153 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté rue Baronne et 149 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne de division du terrain No 2, la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Et le terrain No 2, 149 pieds 10 pouces et 7 lignes le divisant du terrain No 1, et 146 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Carondelet, la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Les terrains forment ensemble ce qui compose le terrain No 4 du carré d'ilet No 32 du plan primitif du Faubourg Saulet, et fut acquis par François Saulet, par héritage de son père, Thomas Saulet, selon l'acte de partage entre lui et ses co-héritiers, passé pardevant Michel de Armas ci-devant notaire en cette ville, le 26 juillet 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, excepté celles sur le No 207, qui appartiennent au locataire. Les améliorations comprenant une maison de résidence double, en bois, à deux étages, désignée par les Nos 203 et 205 rue Calliope. Le No 207 est une "grocerie" louée sans bail.

Ces terrains sont contigus et sont près des églises, des écoles et des marchés rue Dryades, et sont également désirables pour l'occupation ou comme placement d'argent productif.

11° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 254, borné par les rues Dryades, Clio, Baronne (anciennement Bacchus) et Calliope, désigné par le No 10 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci dessus par les Nos. 1 et 2.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin nord est des rues Dryades et Clio.

Les dits lots sont formés par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 34, sur le plan général du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet de la succession de sa mère Veuve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27e jour de mars 1824. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations sont désignées par les Nos 335 et 337 de la rue Dryades et comprennent une bâtisse en bois à un étage et à deux corps de logis, occupée comme magasin et résidence. Cette propriété de valeur est vis-à-vis de l'église St-Jean et à proximité du marché Dryades, et en fait un emplacement avantageux pour résidence et magasin réunis.

12° **Deux certains terrains** situés dans le même ilet No 254, désignés sur ledit plan No 10, de J. A. D'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Lesdits lots sont formés par la subdivision du lot No 12 de l'ilet No 34, sur un plan original du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet de la succession de sa mère, Vve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte du 27 mars 1824, passé pardevant F. De Armas, anciennement notaire en cette ville.

Ensemble avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par les Nos 320 et 323 rue Baronne. Elles sont louées sans bail. Deux emplacements pour bâtir dans un voisinage agréable. Ces terrains seront vendus d'après un plan de A. de Armas, député voyer de cette ville, en date de février 1884, et loués au mois, sans bail.

13° **Deux certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 255 borné par les rues Calliope, Dryades, Baronne (anciennement Bacchus), Delord (anciennement Avenue Triton), désignés sur le plan No 11 de J. A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est dit ci-dessus par les Nos 1 et 2. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, 29 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, avec les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 1, 204 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du côté vers la rue Dryades, et 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2, et le lot No 2 mesure 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté qui le divise du lot No 1, et 196 pieds 11 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne latérale.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 4 de l'ilet 33 sur un plan original du Faubourg Saulet, lesquels terrains François Saulet a hérités de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte de partage effectué entre lui et ses co-héritiers le 27e jour de mars 1824, pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois dans le fond du lot No 225 rue Calliope. Un emplacement de choix pour un entrepreneur, loué au mois sans bail.

14° **Trois certains terrains** situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 265, borné comme il est décrit en 12e lieu désigné sur le dit plan No 11 de J. A. D'Hémécourt par les Nos 3, 4 et 5. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit. Le lot No 3 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne de même que sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No 4 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Et le lot No 5 mesure 44 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Baronne, 58 pieds 11 pouces et 5 lignes dans le fond, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 128 pieds 8 pouces 4 lignes sur l'autre ligne qui était la ligne divisant les deux faubourgs Saulet et Delord.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 33, sur le plan original du Faubourg Saulet qui a été acquis par François Saulet par héritage de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte en partage passé entre lui et ses co-héritiers pardevant F de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27me jour de mars 1824. Ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à deux corps de logis, désignées par les Nos 286, 288, 290, 292, 294 et 296 rue Baronne. Elles sont retirées de la rue, ayant galeries doubles sur la façade avec cuisine à trois étages et sont louées à différents locataires au mois et sans bail au taux de $102 par mois, égal à $1224 par an. Ces maisons, une fois réparées, commanderaient un loyer en proportion de leur situation désirable. Elles seront vendues subdivisées, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, en date de février 1884.

15° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 327 compris entre les rues Liberté, Euphrosine, Franklin (anciennement Benton) et Delord (anciennement Florida ou Pensacola Landing) et désigné sur le plan No 13 de J. A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est dit ci-dessus dans les Nos 1 et 2. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord; 59 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Liberté, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Euphrosine et 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 85 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale opposée.

La dite propriété a été acquise par François Saulet, par achat de la New Orleans Canal and Banking Company, le 6 juin 1832, d'après un acte passé pardevant G R Stringer, anciennement notaire en cette ville, avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par le No 340 de la rue Delord, louées sans bail. La propriété fait face à trois rues, près du Bassin du Nouveau Canal, et vis-à-vis le débarcadère du steamer Amite et vis à vis les moulins de Carré et l'intérêt dans le bois de charpente.

16° **Trente-deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet Nos 291 et 311, compris entre les rues Remparts, anciennement Hercule, Euphrosine, Calliope et Franklin, anciennement Benton, désigné sur un plan No 12 de J. A. D'Hémécourt, en date et paraphé comme ci-dessus désignés par les Nos. 1 à 32 inclusivement.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes et de face à la rue Calliope. Le lot No 1 forme l'encoignure nord-est des rues Franklin et Calliope.

Le lot No 10 forme le coin sud-est des rues Franklin et Euphrosine, et mesure 34 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 110 pieds 7 pouces et 5 lignes, 109 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 22 pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Les lots Nos 11, 14, 15, 19, 22 et 23 mesurent chacun 28 pieds 2 pouces de face à la rue Euphrosine, 28 pieds dans le fond avec les profondeurs suivantes:

Le lot No 11 mesure 126 pieds 5 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise de la ligne du fond des lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 et 123 pieds 3 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise du lot No 14.

Le lot No 14 mesure 123 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 11 et sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot No 15 sur une profondeur de 129 pieds et 1 ligne.

Le lot No 15 mesure 120 pieds et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 14, et sur la ligne de l'autre côté une profondeur de 116 pieds 11 pouces.

Le lot No 19 mesure une profondeur de 132 pieds 8 pouces et 7 lignes sur le côté vers le lot No 18, et 129 pieds 1 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 22.

Le lot No 22 mesure une profondeur de 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 19, et sur la ligne opposée, 126 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Et le lot No 23 mesure une profondeur de 126 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne vers le lot No 22, et sur la ligne opposée qui le divise des lots du fond Nos 29, 30, 31 et 32, une profondeur de 123 pieds et 7 lignes.

Les lots Nos 12, 13, 16, 20, 21 et 24 mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 28 pieds de face à la rue Calliope avec les profondeurs suivantes: Les lots Nos 12, 13 et 16, contigus, mesurent, chacun, une profondeur de 130 pieds et les lots 20, 21 et 24 aussi contigus mesurent, chacun, une profondeur de 110 pieds. Le lot No 17 mesure 38 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 mesure 38 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Euphrosine, 39 pieds 4 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond, 136 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 15, ou celle la plus rapprochée de la rue Franklin et 132 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 19, ou celle la plus rapprochée de la rue des Remparts.

Les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 sont contigus et mesurent chacun entre lignes parallèles, 27 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Le lot No 25 forme l'angle nord ouest des rues Remparts et Calliope.

Le lot No 32, formant l'angle sud-ouest des rues Euphrosine et Remparts mesure 28 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Remparts, 110 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Euphrosine et sur l'autre ligne latérale contigüe au lot No 31, 109 pieds 11 pouces et 5 lignes, et dans le fond 40 pieds 6 pouces 7 lignes.

Les lots forment tout l'ilet No 38 d'après le plan primitif du Faubourg Saulet, lequel a été acquis par François Saulet comme bien de succession provenant de l'héritage de sa mère, veuve Thomas Saulet, conformément au partage opéré entre lui et ses co-héritiers, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire de cette ville, le 27e jour de mars 1824. Ensemble avec tous les droits, voies et privilèges qui y dépendent de quelque façon que ce soit. Les améliorations appartiennent aux locataires.

Cette propriété de grande valeur comprend tout un ilet de terre, un des plus vastes et des plus désirables du premier district. Elle mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de façade à la rue Euphrosine, 426 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope, 208 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Franklin et 220 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts, du côté de la rue Euphrosine, elle touche aux rails du grand chemin central de l'Illinois, qui relient son dépôt intérieur avec le fleuve; elle a, au haut du Bassin du Nouveau Canal siège et centre du grand commerce de bois de la ville, et à environ égale distance des dépôts du Mississippi Valley Railroad et du Jackson Railroad, dans le centre d'un voisinage très populeux et entouré d'excellentes améliorations qui en rehaussent la valeur, qui se trouve, par la nouvelle voie, éminemment propre à l'établissement de grandes entreprises commerciales et manufacturières, de magasins et de maisons de résidence, lesquels trouveront aisément des locataires et bon emplacement de frets avant. La propriété a plusieurs angles ou encoignures qui seront recherchés par le commerce; elle est spécialement connue sous le nom de Christy Connell's Star and Planing Mill établissement auquel a été affermé la partie principale de la propriété jusqu'au 30 septembre 1884, au taux très bas de $1,200 par an.

Le coin des rues Remparts et Euphrosine est loué au mois à raison de $10.

Les bâtisses et améliorations appartenant aux locataires sont spécialement exceptées de la vente, ces derniers ayant le droit de les enlever dans les délais qui seront indiqués le jour de la vente. Toutes les autres informations seront fournies à la vente.

La propriété ci-dessus décrite est vendue libre de taxes, lesquelles ont été payées complètement jusqu'au 31 décembre 1883. Les titres sont parmi les plus anciens et les plus authentiques de l'Etat. Les plans et dessins ont été dressés par A. De Armas, député-voyer de la ville, en date de février 1824. Les conditions sont des plus avantageuses, savoir:

CONDITIONS: Un tiers ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements annuels à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 7 pour cent d'intérêt par an, depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il y aurait à exercer des poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, ainsi que le pacte de la clause de non aliénation.

Les améliorations devront rester assurées pour un montant qui suffira à couvrir le montant des billets, et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication; ils seront en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'acquisition au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 fév—23; 1, 8 15, 22, 29 mars; et 5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe résidence de feu Alfred Penn,

En face du Parc Lafayette, supérieurement construite, offrant tout le confort désirable et située dans un quartier central.

Succession d'Alfred Penn.

No 3,851.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mars 1884, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

La résidence en briques à trois étages, admirablement située dans un quartier central, propriété de feu Alfred Penn, désignée par le No 2 South street, dans l'ilet borné par les rues South, Girod, Camp et St-Mary, mesurant environ 50 pieds de face aux rues South et Girod sur une profondeur d'environ 150 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, allant d'une rue à l'autre.

Cette propriété est la seconde après la rue du Camp; elle fait face au Parc Lafayette, à la Bâtisse Muresque et se trouve dans le voisinage des magnifiques résidences de Howard, Lallande et Lawrence, de l'église Presbytérienne, de l'église St-Patrick et de l'Odd Fellows' Hall.

Les améliorations consistent en une magnifique résidence en briques, à trois étages, avec façade en briques pressées; elle est construite à une grande élévation du sol, avec haut plafonds à chaque étage et larges ouvertures; l'architecture en est élégante et riche dans tous les détails.

L'édifice est solidement bâti, avec tous les perfectionnements modernes et offre tout le confort désirable, il fait face au parc Lafayette et a une admirable vue sur ce beau square. Cet emplacement est un des plus agréables et des plus attrayants de 1er District, peut être même de la ville entière pour résidence.

L'édifice comprend, au premier étage, deux grands salons, une salle à manger et un large vestibule, avec cuisine, office, buanderie, écurie et remise; au second étage 4 belles chambres à coucher, avec salle à bains, lieux, large vestibule, en outre des chambres donnant sur le balcon; au troisième étage, la même suite de pièces qu'au second, avec devant de cheminées en marbre, et installations à gaz partout, cave, hydrant, cour pavée, etc.

Il est loué jusqu'au 30 septembre 1884 à raison de $2400 par an.

Les personnes désirant visiter la propriété devront se munir de la carte de l'encanteur.

Conditions: Un tiers ou plus, comptant, au gré de l'acquéreur. Le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour obtenir le paiement des dits billets. La bâtisse devra être assurée et la police transférée aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Grima, notaire.

23mars—23, 25, 29, 5 12, 19, 26 avril.

ELEGANTE RESIDENCE

Avec un grand jardin et un vaste parterre,

Sur le Chemin du Bayou,

Entre les rues Claiborne et Robertson,

Avec ou sans

l'ameublement et les installations.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan:

Cette propriété de résidence de choix, désignée par le No 259 du Chemin du Bayou, dans le carré borné par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Claiborne et Robertson. Le terrain, qui est très élevé, mesure 76 pieds 2 pouces de face au Chemin du Bayou, 78 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur 197 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Robertson, et 189 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Claiborne.

Les améliorations comprennent une élégante résidence à deux étages et demi en briques, bâtie retirée du trottoir, ayant larges galeries doubles sur la façade, vaste couloir, deux salons, vaste salle à manger bien éclairée, chambre à laver, cuisine et autres agréments au premier étage. L'étage supérieur comprend une vaste salle et chambres à coucher bien éclairées, en outre de chambres à bain et de galerie.

L'arrière bâtisse est en bois; il s'y trouve une remise pour voitures, écurie, etc. Il y a le gaz partout, une grande citerne et hydrant. Le terrain de surplus est planté de cyprès et d'arbres fruitiers, tels que orangers, noyers, pêchers, etc. La cour et les allées sont pavées et sont convenablement entourées sur toute la façade du Chemin du Bayou.

Son voisinage est tranquille et respectable et à peu de distance des centres d'affaires où l'on peut se rendre après une courte marche aux églises, écoles, lieux d'amusements et marchés. Chars urbains des rues Esplanade et Claiborne. Un excellent "home" pour une grande famille ou pour résidence de médecin. On doit se munir d'une carte de l'encanteur pour y pénétrer.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, polices d'assurances transférées et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus et au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 avr—5, 6, 12 à date

PAR JAS. P. GUINAULT

Bijouterie, Meubles en acajou, batterie de cuisine, etc., etc.

Succession de Marie Poison, veuve Théodore S Leveau

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 10,711.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à 10 1/2 heures précises du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1884, et signé par l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—

Un lot de meubles meublant.

Conditions—Comptant 1av—1 6,12

Bâtisse en briques à deux étages rue de la Douane, No 113, entre les rues Royale et Bourbon.

No 7591.—Division D. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Madame Marguerite A. de Cabaret, Vicomtesse de Cerny.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 26 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1884—

La propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Douane, Bienville, Royale et Bourbon. Lequel lot de terre mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane sur une première profondeur du côté de la rue Bourbon de 75 pieds 3 pouces, de là retrécissant à angle droit [illegible] 2 pouces 5 lignes, 117 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 23 pieds 6 pouces 3 lignes de largeur au fond.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre à l'usage d'un restaurant, au premier, balcon sur la façade, salon avec [illegible] et cabinet, vestibule et cabinet.

Une bâtisse en briques, à deux étages attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée cuisine et des chambres aux étages supérieurs; hangar en briques, lieux d'aisance, cour dallée, etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant 30 sept. 1885 à raison de $75 par mois. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur afin de garantir la vente.

23 mars—23 29 5 12, 19, 26 avril

Vente pour effectuer un partage.

Résidence élevée sur piliers sur la rue St-Philippe, Nos 330, 332 et 334.

Maison en bois rue St Louis No 465.

Terrain vacant rue Dumaine, entre Prieur et Roman.

Succession de M. et Madame Eugène Hacker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5048.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu le 25 janvier 1884 et signé le 30 janvier 1884:

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre désigné par le No 6 dans l'ilet compris entre les rues St Philippe, Johnson, Dumaine et Galvez, dans le Second District de cette ville, mesurant 60 pieds de face à la rue St Philippe sur 157 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Johnson, 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne opposée à laquelle distance le dit lot ouvre à angle droit vers la rue Galvez de 3 pieds et de là sur une seconde profondeur de 28 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Galvez de manière que le susdit lot mesure 6 pieds de large sur la ligne du fond.

Aussi—Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit désigné par le No 5—mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant une résidence élevée sur des piliers de neuf pieds, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade, corridor au centre, six chambres et galerie sur le derrière. Une bâtisse attenant à la maison couverte en ardoise, ayant huit chambres avec galerie sur le côté. Une grande citerne, puits, lieux d'aisance, écurie, poulailler, cour carrelée, jardin avec arbres fruitiers, orangers, &c., &c.

2° Un lot de terre situé dans le second district, dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Dorgenois, Rocheblave et la Promenade Carondelet, désigné par le No 3—mesurant 44 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis 22 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 42 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois, et 41 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne opposée. Ensemble une maison en bois ayant deux chambres deux cabinets et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un terrain vacant situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Prieur, mesurant, mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Dumaine sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes qui peuvent être dues en sus du prix de vente et le montant des taxes sur chaque propriété en sera mentionné au moment de la vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix de l'adjudication des acquéreurs afin de garantir la vente.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire aux frais des acquéreurs.

11mars—11 22 29 avril 5 et 12

Propriétés faisant face aux rues Laharpe et Derbigny, près du marché St. Bernard.

Succession de John Baster.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 8952.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mars 1884, les propriétés suivantes, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me District de cette ville, désigné par le No 6 de l'ilet No 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe sur 100 pieds de profondeur.

Un lot de terre vacant situé dans le même District, désigné par le No 16, dans l'ilet compris entre les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny, sur 156 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant A. A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de ventes, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs pour garantir la vente.

12mars—15, 22, 29—5, 12 avril.

VENTE DE CONSTABLE.

Francisco P. Martinez vs. Christopher E. Evans.—No. 3907.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, 12 rue des Magasins, entre Canal et Commune, Premier District de cette ville, mercredi 9 avril 1884, à midi—

Un lot de meubles, de liqueurs et de marchandises, selon l'accusé d'un acte d'inventaire en mon bureau. Saisi dans l'affaire susdite et sus-numérotée. Conditions—Comptant, sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

29mars—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs Francis A. Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,932.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 7 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines, et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de façade à la rue Hôpital de quatre-vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur du New Orleans Credit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant Gustave LeGardeur Jr, notaire, le 11 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 avril—5, 12, 19, 26—mai 3.7

Duncan Galbreath vs Edw J. Gay et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 435—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Valmont, Dryades Dufossat et Nayades ou St Charles, ancien faubourg Avart, paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro soixante-et-un ayant vingt-sept lots de terre, numéro un à vingt sept inclusivement et mesurant deux cent quarante-trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Nayades ou St Charles, cinq cent vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Dufossat, quatre cent vingt-cinq pieds de face à la rue Valmont et cent quatre-vingt pieds de face à la rue Dryades le tout plus ou moins conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 7 mai 1859. Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent; étant la même propriété acquise par le feu Edward J Gay, Jr, de Edward S. Keep et als, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 14 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

22 mars—22, 29—5, 12, 19 23 avril

Joseph H. Spearing vs Mme Rosalie Rosenfield et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,982—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Gravier et Commune, ayant une façade à la rue Baronne de trente sept pieds, ayant une façade de largeur à la profondeur de vingt-cinq pieds et six pouces sur le côté nord, de là elle s'élargit à l'étendue de quarante-trois pieds, puis s'étend de trente pieds de profondeur à la ligne du fond, et sur le côté sud, le dit lot a quarante-six pieds six pouces de profondeur.

Acquis par Joseph Rosenfield le 30 avril 1862. Enregistré livre 85, folio 134.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—8 15, 22, 29—av. 5 9

Etat de la Louisiane vs. la succession de J. D. Kemper.

BUREAU DU PERCEPTEUR DE TAXES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, District Supérieur, No 24 rue Union. Nouvelle-Orléans 29 mars 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

EN vertu de l'autorité dont je suis revêtu par un acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et en conformité, je vendrai à l'enchère publique, [illegible] la maison de cour dans la paroisse [illegible] SAMEDI, 26me jour d'Avril 1884, [illegible] les biens [illegible] suivants, savoir:

Quatre certains terrains dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Carrollton [illegible] Short, Deuxième et Bertha, désignés comme terrains Nos 6, 7, 8, 9, dans le carré d'ilet No 24, les dits terrains sont contigus les uns aux autres. Les Nos 6, 7, 8 et 9, mesurant chacun, 120 pieds de façade avenue Carrollton, entre lignes parallèles. La dite propriété vendue pour payer les taxes dues à l'Etat, l'intérêt, les frais et dépens, montant [illegible] des années 1877 et 1878, se montant à $19 52.

Il ne se fera pas d'adjudication, pour tout montant moindre que la totalité des dites taxes, intérêts, frais, dépens, et l'acquéreur prendra [illegible] sujette aux taxes imposées [illegible] cette procédure, dans laquelle l'Etat et la ville de Nouvelle Orléans ont intérêt frais, dépens [illegible].

Et conformément à cette enchère, l'acquéreur aura le droit d'être immédiatement mis en possession [illegible].

Conditions—Paiement comptant en argent ou en [illegible] de l'adjudication.

J. D. HOUSTON

Percepteur de taxes, District Supérieur, paroisse d'Orléans.

30 mars—29, 5, 12, 19, 26 av

JUGEMENT.

Rebecca Wolfsen contre Myer L. Navra, son mari—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10 878, Division B.

Sur motion de B. R. Forman, avocat de la demanderesse et après avoir produit les preuves à l'appui de la dite demanderesse et les témoignages étant en sa faveur [illegible].

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement [illegible] en faveur de la dite demanderesse, Mme Rebecca Wolfsen, femme de Myr. L. Navra [illegible] une séparation de biens entre elle [illegible] communauté de biens [illegible].

Il est de plus ordonné, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 28 mars 1884.

Jugement signé le 2 avril 1884.

Signé: S. R. LIGHTOR, Juge.

5 avril—1m—41 sam

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Vve Ellen V. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,700.—Division A.—Attendu que Mlle Jane E. Albert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme veuve Ellen V. Dowling, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 av—3, 8, 12

Succession de B. Cahill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,980. Division E.—Attendu que Lawrence C. Murphy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de E. Cahill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mars—27, 30, 3 avril

Succession de A. Perpinana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,161—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 av—1-5.10

Succession de John Sporl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10,320.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par Margaret Schmitt, veuve John Sporl, tutrice, et comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mars—27 30, 3 av

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Interdiction de Henry Spiro } No 7172. Division C.

ATTENDU qu'Amy Freud, résident du comté de Wayne, Michigan, tutrice d'une fille des mineurs Léontine Spiro et Max Spiro, a enregistré une pétition en cette cour demandant qu'en sa qualité susdite elle soit autorisée et permise de transférer hors de l'Etat de la Louisiane la somme de $850 43, huit cent cinquante 43/100 piastres en espèces, appartenant à l'enfant mineure Léontine Spiro.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les trente jours de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JULES VIENNE, Député Greffier.

2 mars—29mars 5, 12, 19, 26 av

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,969.

ORDRE DE COUR—Que l'application du pétitionnaire ci-dessus soit enliassée, et qu'il soit donné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de comparaître devant John L. Larroche, notaire de cette ville, le 22me jour d'avril 1884, à 10 heures A. M., pour prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne, que [illegible] Esq., soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1884.

(signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Ordre de Cour—

Que Alphonse Philipps, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

29mars—29, 29—5, 24 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et bien situées, dans le Troisième District.

La propriété bien connue No 57 rue des Champs-Elysées et occupée par un entrepreneur de pompes funèbres depuis plus de 30 ans,—feu James Gibney—et maintenant occupée par François Duffrèche qui y continue le même genre d'affaires.

La jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.

La maison à deux étages No 496 rue Casacalvo.

La maison en briques, à deux étages, bien bâtie, au No 408 rue Moreau.

Succession de Mary J Hannon

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9864.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mars 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny. Ledit lot mesure au pied américain 54 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent une maison à un étage, ayant 3 chambres, 2 cabinets, galerie, une cuisine à deux étages ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie, cave, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail échéant le 31 décembre 1884 et louée à raison de $100 par an, payable mensuellement à raison de $25, avec le droit et privilège que le locataire a, à l'expiration du dit bail, de renouveler pour cinq ans de plus, aux mêmes termes et conditions.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Enghien, Royale ou Casacalvo Port et Dauphine ou Grands-Hommes, mesurant 20 pieds de face à la rue Enghien sur une profondeur de 57 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, 1 cabinet, cuisine avec une chambre; cave, lieux d'aisance et hangars; la cour et l'allée sont pavées en briques.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Espagne, Chartres ou Moreau et Poets, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuve et lieux d'aisance.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Moreau, Champs Elysées, Victoire et Marigny, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Moreau sur 116 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec privilège d'une allée de 11 pieds de largeur courant sur la rue Marigny, allée commune au dit lot et autres.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, retirée de la rue, recouverte en ardoises, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, cave et lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets des acquéreurs portant intérêt à raison de huit pour cent par an, garantis par hypothèque, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices. Toutes les taxes dues et exigibles en 1884 seront payées par les acquéreurs, [illegible] un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire No 30 rue Carondelet aux frais des acquéreurs.

20 mars—20, 22, 29—avril 5 12 19 26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.

Succession de Chauncey F. Porter.

No. 10,183—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, rendu dans la dite affaire, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes à savoir:

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, maintenant partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet [illegible] désignés par les Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72 [illegible].

Les améliorations consistent en une propriété consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 50 et 72.

La propriété sera vendue comptant [illegible] en totalité ou subdivisés [illegible].

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1884.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère notaire.

5avril—5 12 19 26—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double sur la rue Bolivar, entre Commune et Gravier.

Robert E. Martin et als vs Celia Martin.

No 8150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une résidence double en bois avec deux étages Nos. 85 et 87 rue Bolivar, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, St. Jane, Commune et Gravier. Le dit lot est désigné comme le No 11 et mesure 30 pieds sur la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Cette propriété a toujours eu de bons locataires à cause de la proximité du marché Claiborne, de l'église, de l'école et de 2 lignes du City R. R. Cars et près des résidences de l'Hon. John McCaffrey et C. T. Ladd, Esq.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell, notaire.

18mars—19, 23, 29—5, 12, 19avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains nus

Dans le Premier et le Septième Districts.

Succession de Maria U. Schuler.

No 8805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en bois, à deux étages, et à deux corps de logis, au coin nord-ouest des rues Baronne et Clio, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Clio et Calliope; ledit lot mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Clio. Les améliorations sont désignées par les Nos 326 et 328 rue Baronne; le No 326 est loué à raison de $30 par mois et le No 328 formant le coin est loué à raison de $32 50 par mois jusqu'au 1er octobre 1884.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un crédit de 12 et 18 mois du jour de la vente, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de garanties habituelles.

2° Six terrains, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Seconde, Cambronne et Jefferson, désignés par les Nos 1 à 6, et se touchant, formant une façade totale à la rue Levée de 157 pieds 10 pouces sur 298 pieds 6 pouces de façade à la rue Cambronne, et 120 pieds de face à la rue Seconde, subdivisés d'après un plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

3° Neuf terrains, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le dit Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Seconde, Cambronne et Madison, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement, qui se touchent, formant une façade totale de 240 pieds à la rue Cambronne, 130 pieds à la rue Seconde et formant le coin des autres rues. Ces dits terrains sont subdivisés d'après un plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 12, 18 et 24 mois, pour billets portant intérêt de 6 pour cent du jour de la vente, garantis par hypothèque et vendeur, honoraires d'avocat, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent, au comptant, au moment de l'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

12mars—12 15 22 29 avril 5 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés rémunératives du Second District.

No 148 rue Bourbon,

Entre les rues Orléans et St-Pierre.

Résidence en briques à deux étages. Nos 126 et 128 rue St-Louis,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Résidence en briques à un étage avec mansarde No 272 rue Bourgogne,

Entre les rues Ursulines et Hôpital.

Résidence en briques à un étage avec mansarde, No 127 rue Bourbon,

Entre les rues St-Pierre et Toulouse.

Résidence à un étage,

Bien de campagne à Mandeville, paroisse St-Tammany.

Succession de L. A. Léopold Berniard.

E. L. & C. Berniard vs. Veuve C. Berniard, exécutrice testamentaire etc. et als.—No 9,388.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 mai 1884, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 31 mars 1884, dans la susdite affaire les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° **Un certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies et privilèges qui y appartiennent, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon désigné par le No 2, sur un plan fait par Joseph Pilié, ingénieur, le 18 novembre 1845, ledit lot mesurant au pied américain 42 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 56 pieds 10 pouces de profondeur, borné dans le fond par la propriété de J. Perrilliat, et à la ligne vers la rue St Pierre, par le lot No 1 du susdit plan et de l'autre côté vers la rue Orléans, par les lots Nos 3 et 4 dudit plan.

Etant la même propriété que le dit L. A. L. Berniard a acquis par achat de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant C. Boudousquié, notaire, le 16 août 1849.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages désignée par le No 148 rue Bourbon, ayant au rez-de-chaussée, quatre chambres et quatre chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages, ayant deux chambres au dessous et deux chambres au dessus, divisée de manière à la louer à différents locataires, avec un corridor au commun.

2° **Un certain terrain** situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de 80 pieds de la rue Hôpital et mesurant au pied français 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 90 pieds, courant de 10 pouces à une distance de 50 pieds de la dite rue Bourgogne sur la ligne du côté sur la rue Hôpital, et puis ayant une largeur de 22 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond. Le tout d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 20 mai 1854, annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville, le 5 septembre 1854, et un autre terrain désigné par un plan fait par J. A. D'Hémécourt, anciennement voyer, par la lettre J, dans le même district et le même ilet et attenant au lot ci-dessus décrit et mesurant comme suit d'après le dit plan: 33 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne parallèle et plus près de la rue des Remparts, les mêmes dimensions sur la ligne parallèle plus près de la rue Bourgogne, 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle et plus près de la rue des Ursulines et les mêmes dimensions sur la ligne parallèle et plus près de la rue Hôpital et le séparant du lot I sur le dit plan. Le dit terrain étant borné en partie comme il est ci-dessus décrit, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec toutes les dépendances et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui y dépendent en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le L. A. L. Berniard de Félicité Fauvre d'après un acte passé pardevant E Bouny, le 27 juillet 1862.

Les améliorations comprennent la jolie résidence en brique à un étage avec mansarde, No 272 rue Bourgogne, ayant au rez-de-chaussée trois chambres et galerie fermée, deux chambres et deux cabinets dans la mansarde, cuisine en briques à deux étages avec trois chambres au dessous et trois chambres au-dessus, waterworks, cours briquetées, gaz et une cour et parterre.

3° **Un certain terrain** situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Toulouse, St Pierre et Dauphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances [illegible].

Etant la même propriété acquise par feu L. A. L. Berniard par achat de J Baron d'après un acte pardevant O Drouet, notaire, le 8 mars 1859. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant quatre chambres et deux cabinets avec cuisine en brique à un étage avec deux chambres, dépendances, cour, lieux d'aisance, etc., et désignées par le No 127 rue Bourbon.

4° **Un certain terrain** ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits voies et privilèges, avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis Conti, Bourgogne et Dauphine et mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St Louis sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par C A. De Armas, député voyer de la ville le 31 mai 1856, déposé en l'étude de [illegible], notaire, étant la même propriété acquise par le L. A. L. Berniard de Margaret L. Roger d'après un acte pardevant Jas. Fahey, le 30 avril 1872.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec mansarde, ayant quatre grandes chambres au rez-de-chaussée, galerie fermée, un cabinet avec mansarde de deux chambres et 2 cabinets, une cuisine en briques à deux étages au rez-de-chaussée et trois chambres au dessus de cuisine (waterworks) grande cour, une autre bâtisse en briques avec une chambre, cour briquetée, remise pour voitures, corridor, lieux d'aisance et une grande cour [illegible] la propriété peut être divisée en deux corps de logis, de façon à augmenter sa valeur; elle est connue sous les Nos 126 et 128 rue St Louis.

5° **Le lot No 14** du plan No 9, avec les bâtisses et améliorations, dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, dans l'ilet No 25, borné par les rues Lake, [illegible], Lafitte et Claiborne mesurant 58 pieds 4 3/4 lignes de face à la rue Lake, sur une profondeur de 130 pieds, ensemble avec les meubles et autres effets [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs dûment endossés, portant intérêts à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets devant être garantis par le privilège de vendeur et une hypothèque spéciale sur les propriétés. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer les polices d'assurances aux porteurs des dits billets. Les actes de ventes contiendront toutes les clauses habituelles de non aliénation, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1884 et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix de la vente.

Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—2 5 12 19 26 avr—3 mai.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de Mme Kate Desrayaux

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 1801.

PAR B. ONORATO. Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 avril 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 mars 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Remparts, se touchant dans le fond.

Un lot de terre situé dans le même District et ilet, qui fait face à la rue Bourgogne et maintenant occupé par le Louisiana Troy Laundry et appartenant à Eugène Gérard, de cette ville. La dite portion de terre mesure, au pieds français, soixante pieds sur une ligne parallèle à la dite rue Bourgogne, dans le fond de la dite propriété du Louisiana Troy Laundry, sur 35 pieds de profondeur, avec tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

La dite portion de terre est elle-même une portion d'un lot de terre désigné par le No 46, sur un plan de J. Tacesse, daté le 25 juillet 1810, dont copie est annexée à un acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville, le [illegible] septembre 1810.

Conditions: Ledit lot de terre est vendu sujet à une rente en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans portant 6 pour cent d'intérêt sur un capital de sept cent quatre-vingt-dix-huit ($798) piastres, payable par trimestre de $11.97 chacun, faisant une rente annuelle de $47.88, dont il est dû un arriéré de $143.64 exigible le 1er avril 1884.

L'acquéreur devra assumer le paiement de la rente en faveur de la ville de la Nlle-Orléans, pour $798 ainsi que de l'intérêt arriéré ci-dessus de $143 64 exigibles le 1er avril, et du reste du prix d'achat au comptant.

Acte de vente pardevant Armand Pitot Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour répondre de la vente.

15 mars—15 22 29—5 12 avril

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, une loi pour créer et organiser une corporation de la Ville de la Nlle-Orléans sous le nom de "New Orleans and Shreveport Lottery Company", composée d'associés et d'autres personnes, dans le but d'établir une Loterie dans l'Etat, et de l'exploiter ici et ailleurs, avec un capital d'un million de dollars, jusqu'à l'année 1895, ou plus tôt si le privilège lui en est retiré par un vote général du peuple de cet Etat, et moyennant une contribution annuelle de quarante mille dollars par an à verser dans le Trésor de l'Etat, laquelle corporation devant posséder tous les privilèges et pouvoirs nécessaires à son fonctionnement, et pareils à ceux dont jouit maintenant en partie la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Pour les Fondateurs:

J. B. BEOU,
THOS. JORDA,
S. H. McQUOID,
JOHN STUMPF, Jr.
J. C. TREMOULET,
Et leurs associés.

5avril—

LES personnes allant à New York, trouveront de jolis appartements meublés avec tout le confort désirable dans une famille française—chambres seules. On donnera le déjeuner et ou le dîner. Location centrale. Mme A. Viol, No 330 Est 15me rue, en face du parc Stuyvesant, et No 65 Est 12me rue, près Broadway.

18mars—1m D Mer

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Cochons! Cochons!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—LUNDI, 7 avril à 3 heures P. M., il sera vendu au coin des rues Orléans et Dupré—

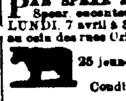

25 jeunes cochons, truies, etc.

Conditions—Comptant. 5 avr—

Propriétés Améliorées de Grande Valeur et Terrains Nus,

Dans le Quatrième et le Sixième District.

No 1010 rue Levée,

Entre celles Neuvième et Harmonie,

—Et—

Rue Front,

Entre Harmonie et Neuvième, maintenant occupée par la

BRASSERIE LAFAYETTE.

No 997 rue Levée,

Entre Harmonie et Neuvième.

Rue Joséphine,

Entre les rues Levée et Rousseau.

Coin des rues Annonciation et Huitième.

Rue Delachaise,

Entre Tchoupitoulas et Foucher.

Actions de Compagnies d'Assurances.

Animaux, Billets à ordre,

Comptes ouverts,

&c.

Succession de Henry Bassemeier.

No 3883—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Succession de Catherine Bassemeier, épouse décédée de Jacob Maus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1884 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, les propriétés désignées suivantes à savoir

PROPRIETES FONCIERES.

1° **Trois certains terrains,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans cette paroisse et désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. A. Hédin, en date du 5e jour de janvier 1849 et déposé comme plan No 53 en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 1 a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie 22 pieds un demi-pouce de face à la rue Front, 97 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième et 95 pieds 7 pouces et 7 lignes et demie de profondeur sur le côté attenant au lot No 2. Le lot No 2 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds et un demi-pouce de face à la rue Front 95 pieds 7 pouces 7 lignes et demi de profondeur sur le côté attenant au lot No 1, et 93 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté attenant au lot No 3. Le lot No 3 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de 92 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 4, le tout plus ou moins au pied américain ensemble avec les dites bâtisses et améliorations et tous droits à la batture en face des dits lots, s'étendant du lot de la rue Front au fleuve Mississippi.

Lesquels terrains ci-dessus décrits furent acquis par feu Henry Bassemeier de Joseph Xavier Bernard et ux, d'après un acte passé par F. Coffey le 27e jour de novembre 1871.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages No 1010 rue Levée, ayant au rez-de-chaussée un premier étage avec grandes chambres au second étage, chambres à coucher, corridor et cabinets, une bâtisse en briques à trois étages faisant face à la rue Front arrangée pour usage d'une brasserie maintenant occupée par la BRASSERIE LAFAYETTE en pleine opération. Avec la propriété, il sera vendu toutes les machines et tous les objets dont on se sert dans une brasserie et comprenant une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, une bouilloire, pompes, [illegible] 1 Pompe Blake No 6, 1 Pompe Cameron No 3, 1 Moulin à houblon, 2 Réfrigérateurs. Il sera vendu également avec la propriété l'usage d'un grand hangar en bois faisant face à la rue Front transformé en écurie [illegible].

5 Wagons à ressorts
1 Wagon " (brisé).
2 Mules.
2 Chevaux.
1 Jeu de Harnais.

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, faubourg Livaudais, ci-devant ville de Lafayette désigné par le No 3, carré d'ilet borné par les rues Levée, Fulton, Huitième et Neuvième. Ledit terrain mesurant 25 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Levée sur 122 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes de division du terrain No 2; 122 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain No 4, et 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne d'arrière mesure américaine, d'après un plan de Henry Moelhausen, architecte, daté du 6 novembre 1866, une copie duquel est annexée à un acte passé le 17 février 1868, pardevant S. B. Lewis notaire et laquelle propriété fut acquise par Henry Bassemeier, de Paul Noel par un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 1 mars 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, divisée en deux ayant deux chambres de chaque côté, bâtisse de dépendance en bois, citerne, lieux d'aisance etc. et portant le No 997 de la rue de la Levée.

3° **La moitié indivise d'un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson Joséphine, Levée et Rousseau, ledit terrain étant désigné par le No 8 d'un plan dressé par Henry Moelhausen, architecte daté du 15 janvier 1847 et déposé comme plan 7 dans le bureau du Recorder de paroisse de Jefferson.

Les dits terrains mesurent 30 pieds de façade rue Joséphine, entre Levée et Rousseau, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite moitié indivise de la dite propriété a été acquise par le dit Henry Bassemeier de James Lane par acte passé pardevant J. D. Taylor notaire le 5me jour d'avril 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages, en bois, avec corridor au centre, retiré de la rue ayant deux chambres au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, et de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connue sous les Nos 22 et 24 rue Joséphine.

4° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, carré d'ilet 42, borné par les rues Laurel Annonciation, Septième et Huitième. Ledit terrain est désigné par le numéro Huit, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté du 23 septembre 1840, et déposé en l'étude de Félix Grima notaire, comme le plan 62 du livre des plans dudit notaire, et ledit terrain forme le coin des rues Annonciation et Huitième, et mesure, au pied américain, 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Huitième, d'après ledit plan. La propriété fut acquise par ledit Henry Bassemeier, de dame Rosanna Davis, épouse de Henry J. Davis, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, à la date du 23me jour de décembre 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, à un étage, ayant de chaque côté deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toute la propriété est couverte en ardoises, et forme l'angle des rues Annonciation et Huitième, aussi, une maison de résidence à un étage en bois faisant face à la rue Huitième ayant corridor au centre, quatre chambres de chaque côté, auvents, deux citernes, lieux d'aisance, etc. connues sous les Nos 87 89 91 93 rue Huitième.

5° **Un certain terrain** situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Delachaise, Tchoupitoulas et Foucher et désigné par le No 57 sur un plan ci-après mentionné mesurant 30 pieds 8 pouces 3 lignes de façade rue Delachaise, 125 pieds de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Laurel, le séparant du terrain No 56 131 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Tchoupitoulas, séparant ledit terrain No 57 des terrains 58 59, 60 et 61, lesquels ont face à la rue Tchoupitoulas, et 10 pieds 5 pouces de largeur au fond, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, alors voyer de la ville, en date du 27 novembre 1878, et annexé à un acte de vente de dame Vve Hepp à la compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, passé pardevant O. G. Andry, notaire, en cette ville, le 6 juin 1879, et lequel terrain décrit, Henry Bassemeier a acquis de la dite veuve Hepp, par acte passé pardevant ledit notaire Andry, le 23me jour de septembre 1879.

Actions de compagnies d'assurances.

6° **Cinq actions** de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, valant au pair $50 l'action, et sur lesquelles $125 ont été payées.

Billets à ordre et autres obligations.

7° **Un billet ou due bill,** signé par C. Hannon le 27 septembre 1880, payable sur demande, pour la somme de quatre-vingts dollars.

8° **Un billet ou due bill** signé par C. Hannon, le 3 décembre 1880, payable sur demande, pour la somme de cinquante dollars.

9° Un due bill de M. Heintz pour $20.

10° Un billet de M. A. Armbuster, en date du 17 janvier 1881, payable à un an de date, pour la somme de trois cent trente-huit dollars ($338) avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à complet paiement.

11° **Tous les comptes** restant dûs à la dite succession, dont on peut voir une liste au bureau des encanteurs.

12° **Un billet** de W. Tarngue, daté du 5 juillet 1881, payable le 1er octobre 1881, pour la somme de $63, avec 8 pour cent d'intérêt.

13° **Un billet** de N. Gunther et Maria Gunther, daté du 15 juillet 1881, payable à un an de date, pour la somme de $250, avec l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Conditions: Pour les effets mobiliers, comptant au moment de l'adjudication; pour les propriétés foncières, un quart ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et le reste en billets à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au paiement des dits billets, garantis par le privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées. L'acquéreur devra aussi payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, et se soumettre à toutes les autres clauses de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884, en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 mars—22, 29—5, 12, 19, 26 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

PROPRIETES DE CHOIX

dans le Second District.

No 95 rue Dumaine,

entre les rues Bourbon et Dauphine.

Résidence en briques avec mansarde,

No 189 rue des Remparts,

entre Ste-Anne et Dumaine.

Résidence en briques à un étage avec mansarde,

No 199 rue Bourgogne.

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Résidence en briques à trois étages,

Coin des rues Bourbon et Dumaine.

Résidence en briques à un étage avec mansarde.

Succession de Veuve Céleste Périlliat.

Mlle Emma Périlliat et als vs Henry Germain O'Connell, James Paul O'Connell et als.

No 10,661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale SAMEDI, 12 avril 1884 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. S. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus les propriétés suivantes, à savoir

1° **Un certain morceau de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St Philippe, formant le coin des rues Bourbon et Dumaine et mesurant au pied américain 35 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade entre lignes parallèles de 80 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Bourbon.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec mansarde ayant au rez-de-chaussée une grande chambre au coin, occupée par une grocerie au détail, deux chambres et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres au-dessous et deux au-dessus, lieux d'aisance etc. vendue sujette à un bail échéant le 30 septembre 1884 au taux de $40 payable mensuellement.

2° **Un certain terrain,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine mesurant, au pied américain, 35 pieds 2 pouces de façade rue Dumaine sur 130 pieds 4 de pouce de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont la magnifique maison de résidence de famille en briques à trois étages avec mansarde, connue sous le No 95 de la rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée deux salons, vestibule, office, entrée pour voiture, lieux d'aisance, hydrant, citerne, cour pavée, gaz partout, au second étage un coin devant, quatre chambres à coucher, corridor, cabinet et vestibule et deux chambres de mansarde. Attenante à la maison principale est une bâtisse en briques à deux étages, ayant trois chambres à chaque étage. La propriété se vend sujette à un bail échéant le 30 septembre 1884 au taux de quatre vingt piastres par mois, payable mensuellement.

3° **Un certain terrain,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Remparts, Dumaine, St Claude et Ste-Anne, mesurant, au pied américain 31 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade rue des Remparts sur 130 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, et deux chambres de mansarde. Une cuisine en briques, à deux étages, ayant six chambres et trois caves, lieux d'aisance, cour pavée, hydrant, citerne, arrière cour, etc., etc., connue sous le No 189 de la rue des Remparts. La propriété se vend sujette à un bail échéant le 30 septembre 1884, aux taux de trente piastres par mois, payable mensuellement.

4° **Un certain terrain,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste Anne, mesurant au pied américain, 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Bourgogne sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence de famille à trois étages en briques [illegible] connue sous le No 199 de la rue Bourgogne. La propriété se vend sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884 [illegible] payable mensuellement.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et le reste en un et deux ans [illegible] 8 pour cent d'intérêt [illegible] garantis par hypothèque et lien de vendeur [illegible] honoraires d'avocat [illegible] Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884 [illegible] dépôt de 10 pour cent [illegible].

Les actes de vente par devant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11mars—11 15 22 29—5 12 avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente très importante d'un sixième d'intérêt indivis

A cette portion de la propriété Foucher, étant partie du Upper City Park.

Ayant 1300 pieds de face à l'Avenue St. Charles et s'étendant dans le fond à une distance de 11,000 pieds français.

Succession de feu Robert Bloomer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,394 du dossier de la Cour.

Vente pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 mars 1884, No 10,391 du dossier de la cour, pour le compte de la succession de feu Robert Bloomer, il sera vendu à l'encan—

Le sixième indivis d'un certain morceau de terre formant une partie de la succession Foucher, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et la [illegible] à la rue Nayades ou Avenue St-Charles, compris entre la dite rue St Charles, dont la ligne supérieure est connue sous le nom de Burtheville et la ligne inférieure comme Greenville, et s'étendant dans le fond de la dite rue St-Charles, la profondeur totale comme il est dit ci-dessous, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, lequel dit terrain mesure d'après un plan ou diagramme fait et signé par Jules Allar D'Hémécourt, député voyer de la ville en date du 8 mars 1870, et annexé et faisant partie d'un inventaire de la succession de feu Louis Frederic Foucher, marquis de Circé, pris par Francis J. Lairez, anciennement notaire pour la paroisse de Jefferson en cet Etat le 12 mars 1870, sur une copie authentique, dont l'inventaire est enregistré dans l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession du dit feu Louis F. Foucher marquis de Circé, étant le No 33,78[illegible] du dossier de ladite Cour, comme suit: [illegible] sur la largeur et la façade de ladite rue St Charles quinze cents pieds et un pouce et sur la ligne supérieure: 1° Du centre de la rue St Charles à la ligne inférieure de Greenville et Friburg sept mille sept cent trente-cinq pieds et six pouces à un certain point; 2° puis sur une ligne s'étendant dans la direction sud, trois cent cinquante six pieds et neuf pouces, à un certain point, 3° puis sur la ligne de [illegible] et dans la direction générale de la ligne supérieure quatre mille soixante dix pieds à l'extrême profondeur du morceau de terre [illegible] à un point où ladite ligne supérieure rejoint la ligne inférieure du dit morceau de terre, et mesurant sur la ligne inférieure de la ligne supérieure de Burtheville à partir du milieu de la dite rue St Charles jusqu'à la profondeur du morceau de terre, onze mille six cent vingt sept pieds et 8 pouces. Toutes les susdites mesures sont au pied français. Etant la même propriété acquise par feu Robert Bloomer de Mme veuve Foucher, marquise de Circé et Mme Aline Delachaise Drgue, par acte passé pardevant E G Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, en date du 6 mai 1871.

Conditions—Comptant, en passant l'acte, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 mars—4 9, 16 23 30 5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux jolis cottages à deux corps de logis,

Coin des rues Magazine et Delachaise sur deux grands terrains.

Succession de James McQuoid, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 10,692.

A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 29 février 1884, Dossier No 10 692, pour le compte de la succession de James McQuoid, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Deux grands terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, désignés par les lettres "Y" et "Z", sur un certain plan fait par Jno F. Braun, voyer en date du 27 février 1884, les dits lots se touchent.

Le lot Y mesure 46 pieds 2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Delachaise de 121 pieds 8 pouces et forme l'encoignure des rues Magazine et Delachaise.

Le lot Z mesure 47 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces, le tout entre lignes parallèles, au pied américain. Cette propriété sera vendue conformément à la susdite subdivision et est décrite dans l'acte de vente au propriétaire actuel comme lots Nos 19 A, 20 B et 21 C, sur un plan annexé au dit acte pardevant John F. Coffey, notaire et maintenant subdivisés en deux lots conformément au plan par le dit Braun, voyer.

Les améliorations consistent en un double cottage bien bâti en bois avec deux corps de logis, couvert en ardoises, sur chacun des lots, et ayant à chaque corps de logis corridors, 12 ou 14 chambres, avec gaz et installations de gaz dans toute la bâtisse, cuisines, lavoir, hangar, cave, etc. le tout en bon état et réparé, avec bail jusqu'au 30 septembre 1884. Sera annoncé au moment de la vente.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent comptant [illegible] sera exigé pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jas D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1884 en sus de leurs adjudications.

8 mars—2, 9, 16, 23, 30—5 av